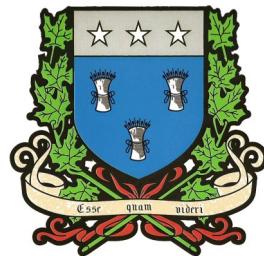


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 28 n° 15) 18 juin 2019

AVIS PUBLICS

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **4 juillet à 19 h 30** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2019-05.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant la distance minimale entre le bâtiment principal et la limite arrière. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de réduire la marge arrière du bâtiment principal déjà existant à 2,50 mètres au lieu de 8,50 mètres tel que prévu à l'article 90 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 242, boulevard Bourgeois dans la zone P3-5, sur le lot 5 825 943 du cadastre du Québec.

La demande est formulée par Madame Huguette Allard et Monsieur Marcel Blanchette.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **4 juillet à 19 h 30** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2019-06.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant secondaire. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre l'émission d'un permis de construction pour une remise en cour avant secondaire contrairement à l'article 119 du règlement de zonage Z2019 qui prohibe les bâtiments accessoires autre que garage et abris pour véhicule en cour avant secondaire.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 243, rue Provost dans la zone P2-2, sur le lot 5 825 605 du cadastre du Québec.

La demande est formulée par Madame Chantal Lacelle.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **4 juillet à 19 h 30** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 2019-10.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement Z2019 concernant la distance minimale entre le bâtiment principal et la limite arrière. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de réduire la marge arrière du bâtiment principal déjà existant à 6,51 mètres au lieu de 8,50 mètres tel que prévu à l'article 90 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 239, rue Charles dans la zone P3-11, sur le lot 5 824 558 du cadastre du Québec.

La demande est formulée par Madame Jeannine Bisailon et Monsieur Pierre Gagnon.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉS À NAPIERVILLE, ce dix-huitième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière



la collecte

DES MAIRES DE NAPIERVILLE ET ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE



Mme Chantale Pelletier
Mairesse



M. Jean Cheney
Maire

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



En collaboration avec
Le Service de Sécurité Incendie
de Napierville / Saint-Cyprien



Mardi 2 juillet - 13 h 30 à 19 h 30

Centre communautaire de Napierville
262, rue de l'Église



DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.

HEURES
D'OUVERTURE
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE
NAPIERVILLE

LUNDI : Fermé
MARDI : 14h00 à 20h30
MERCREDI : 14h00 à 17h00
JEUDI : 14h00 à 20h30
VENDREDI : 14h00 à 17h00
SAMEDI: 10H00 À 12H00
DIMANCHE: FERMÉ

Que faire si des animaux de la faune vous nuisent ?

Éliminez tous les accès à la nourriture et à l'eau.
De cette façon, les animaux vont très probablement
choisir de déménager, puisque leur environnement ne
sera plus satisfaisant.

C'est également la seule manière de s'assurer qu'un
nouvel animal ne prendra pas leur place.

Pour informations supplémentaires:

Isabelle Robert:
514 916-6973



TELMATIK

Nous vous rappelons l'importance de vous inscrire sur la liste d'appels automatisés qui permet
d'être alerté par téléphone, texto ou courriel.

Vous pouvez vous inscrire sur cette liste via notre site internet au www.napierville.ca sous la rubrique
« *Service aux citoyens, Système d'alertes et de notifications* ».

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au: 450-245-7210 porte 225
ou par courriel au banselin@napierville.ca